

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du Jeudi 3 mai 2018**

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, RICHARD Dominique, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DESORT Betty, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, DELAIN Danièle, MUTTE Sabine, AIT LASRI Auriane, BANSCH Steve, MAILLIOTTE J. Pierre, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, PONTIEU Laurent, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. AIT LASRI Auriane (pouvoir à MICHON Jacques), MUTTE Sabine (pouvoir à VEREZ Richard), COUILLEZ Henri (pouvoir à RICHARD Dominique), DEQUIDT Jany (pouvoir à CONTRAFATTO Yvonne), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à CHARLET Jocelyne), BACHIRI Karim (pouvoir à DESMONS Laurent).

### **Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Président** :

Je vous propose comme habituellement monsieur Bansch.  
Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018**

**Monsieur le Président** :

Avez-vous des remarques ?  
Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Président** :

Depuis notre dernier conseil plusieurs manifestations ont eu lieu.

Le vendredi 30 mars, notre harmonie municipale a donné son concert de gala en présence des jeunes musiciens de l'école de musique. De concert ils nous ont interprété « la truite aux amandes ». Le public ravi a dégusté avec délectation ce menu musical de premier ordre sans arêtes bien entendu !

Les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril, le traditionnel tournoi de pâque de L'US Mineurs a connu son succès habituel. Les jeunes ont pu se restaurer, se désaltérer et recevoir leurs récompenses dans la salle Henri Pruvost qui a démontré toute son utilité.

Le vendredi 6 mars la brigade des Gendarmes de St. Omer, a emprisonné les spectateurs dans un délire contagieux. Nouveau succès à mettre à l'actif de l'équipe de la culture, avec Brigitte et Roger.

Le 7 avril, journée mondiale de la santé, l'initiative prise par notre député Alain Bruneel a été un véritable succès. Plus de 700 personnes ont répondu à son appel et ont formé une chaîne humaine qui a pu encercler totalement l'hôpital, montrant ainsi leur volonté de défendre celui-ci ! Merci aux waziérois qui ont particulièrement bien répondu à cet appel. Premier résultat, l'ARS recevra notre député en ma présence le lundi 28 mai. Mais quand même, nous avons pu remarquer quelques absences désespérantes !

Le jeudi 12 avril a eu lieu le voyage des anciens à Landrecies, après une visite particulièrement bien appréciée d'une brasserie, repas et spectacle de cabaret ont été dévorés gustativement et des yeux par nos anciens Dominique et moi-même qui avons accompagnés Betty.

La semaine de l'environnement a recueilli un succès non démenti avec son apothéose le dimanche 15 avril avec la traditionnelle marche. Bravo à toute l'équipe d'organisation qui avec Gilles en a assuré le succès.

Le samedi et dimanche s'est déroulée une grande compétition de Judo qui a réuni plusieurs centaines de judoka.

Le dimanche les demi-finales départementales de natation ont elles aussi réunies plusieurs centaines de nageurs, week-end sportif avec Claudine.

Le mardi 17 avril, journée exceptionnelle au Centre Social qui avait été retenu pour organiser conjointement avec l'éducation nationale et le MEDEF, la journée de la mini-entreprise. Succès sans précédent du point de vue de la participation et de la qualité des projets exposés. Nous avons pu avec Richard féliciter de vive voix les élèves du collège Romain Rolland et du Lycée Paul Langevin qui tous deux sont qualifiés pour le tour suivant. Quelques jours après, Richard et Dominique ont pu accompagner une autre équipe de jeunes impliquée dans le parcours de la citoyenneté au Sénat à l'invitation du sénateur Eric BOCQUET. Il semblerait bien que notre subvention au Centre Social serve à des initiatives intéressantes. D'autant plus qu'une autre équipe de jeunes est sélectionnée pour la remise des prix au Grand REX à Paris le 22 mai pour la réalisation d'un film sur l'emploi. Richard et moi-même les accompagnerons.

Le vendredi 20 avril, avec Roger, nous avons présenté le budget au personnel communal.

Le vendredi 27 Avril s'est tenu le Banquet des médaillés fortement apprécié par les récipiendaires.

Ce dimanche 29 Avril la commémoration de la libération des camps de concentration a connu un succès mitigé. Ce manquement est particulièrement dangereux lorsque l'on voit le développement des idées d'extrême droite.

### **Finances : DM n°1**

#### **Monsieur Mascarte :**

Comme évoqué au dernier conseil municipal lors du budget, il avait été pratiquement anticipé, le fait qu'il y aurait eu quelques modifications de certaines dotations, il s'avère qu'aujourd'hui nous devons donc effectuer cette première DM.

<b>Recettes de fonctionnement DM 1</b>				
art.	Libellé	2 018	2018/notifié	DM 1
73111	Contributions directes	2 980 000	2 980 182	182
73	Impôts et taxes	2 980 000	2 980 182	
art.	Libellé	2 018	2018/notifié	DM 1
7411	Dotation forfaitaire	1 374 660	1 373 346	-1 314
74121	Dot Solidrurale 1è part	270 000	260 925	-9 075
74123	Dot Solidarité urbaine	2 209 000	2 216 952	7 952
74127	Fonds nat. de péréquation	109 030	109 947	917
748314	Dotation unique comp TP	4 700	0	-4 700
74834	Etat comp taxe foncière	22 000	8 163	-13 837
74835	Comp exon. taxe hab	172 000	180 982	8 982
74	Dotations et participations	4 161 390	4 150 315	-10 893
<b>Dépenses de fonctionnement DM 1</b>				
022	Dépenses imprévues	20 000	9 107	-10 893
	Total DM 1			0
	<b>Total recettes</b>	<b>10 954 984</b>	<b>10 944 091</b>	<b>-10 893</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>10 071 970</b>	<b>10 061 077</b>	<b>-10 893</b>
	<b>Résultat</b>	<b>883 014</b>	<b>883 014</b>	

Monsieur le Président :

Vous remarquerez que cela implique donc qu'il n'y a aucune modification en investissement puisque nous nous sommes servis de cette ligne dépenses imprévues pour équilibrer ce budget après la DM.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais avancés par Monsieur MASCARTE**

Monsieur le Président :

Dans le cadre des missions confiées au niveau de la Culture, Monsieur MASCARTE a procédé à l'avance de frais d'envoi pour un montant de 14.86 €.

On vous propose donc de le rembourser.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Fonds de concours communautaire pour l'année 2018**

Monsieur Mascarte :

La communauté d'Agglomération du Douaisis a fixé lors du vote du Budget Primitif 2018 l'attribution d'un fonds de concours pour l'exercice 2018.

Il est proposé au conseil municipal la répartition suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>58 750€</b> pour les frais de maintenance, installation, chauffage, vérification électrique de la piscine municipale, de l'hôtel de ville, du centre social, du restaurant scolaire, de la halle polyvalente, des salles de sports Langevin et Thorez et de l'espace culturel G. Prêtre.
	<b>71 807€</b> pour la maintenance, la modernisation et l'extension des réseaux d'éclairage public, stades et illuminations.

Adopté à l'unanimité.

**ALSH/Colonies de Vacances : Accueil de Loisirs avec Hébergement : rémunération du personnel de service pour l'année 2018**

Monsieur Verez :

Je vous ferais grâce de la lecture des tableaux, vous les avez en pièces jointes dans vos dossiers, je pense que c'est assez rébarbatif, surtout au public qui lui n'a pas les documents.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de fixer la rémunération du personnel de service des accueils de loisirs avec hébergement (Séjour Malbuisson)

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors des accueils de loisirs avec hébergement ainsi qu'il suit :

- Rémunération brute forfaitaire journalière : 110.96 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur à la date de la délibération).
- Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2018.

Monsieur le Président :

J'attire votre attention sur deux choses :

- Les 110;96 €, c'est du brut, ce n'est pas ce que l'on verse au personnel.
- La gratuité des repas c'est un avantage en nature, c'est-à-dire que les gens paient des impôts sur cette rémunération.

Adopté à l'unanimité.

**ALSH/Colonies de vacances : Accueil de Loisirs avec Hébergement : rémunération du personnel d'encadrement Séjour Malbuisson pour l'année 2018**

Monsieur Verez :

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier la délibération du 13 avril 2017 fixant la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs avec hébergement, séjour Malbuisson.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement hors des accueils de loisirs avec hébergement en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 19/30ème.

Fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail.

C'est là où il y a des tableaux, si vous pouviez m'épargner la lecture ? De toute façon si vous avez des questions je vais y répondre.

Monsieur Desmons :

J'en profite parce que c'est dans le point 7 et 8, comme vous le savez, en tout cas monsieur le Maire le sait, suite à nos échanges à l'automne, y compris avec la DRH, dans le point 8 et on le retrouve aussi un peu dans le point 7, nous trouvons que la formulation sur les nuitées du directeur général était ambiguë car elle peut laisser penser que l'indemnité correspond à 31h30 quoi qu'il arrive et nous aurions préféré que ce soit libellé par nuit, donc 3h30/nuit comme pour le reste du personnel. C'était pour éviter les mauvaises interprétations, c'est une remarque de rédaction sur le point 8.

Monsieur le Président :

Nous étions au point 7.

Monsieur Desmons :

Oui mais en dessous du tableau du point 7 on parle déjà du personnel d'encadrement qui équivaut à 9 nuits, les deux sont liés.

Monsieur le Président :

9 nuitées égal 31h30.

Monsieur Desmons :

Quand on le lit comme ça oui, mais si on ne fait pas 9 nuitées cela ne fait pas 31h30. Alors que dans le point d'après,

Monsieur le Président :

Dans le point d'après pour le directeur général c'est une somme globale, c'est-à-dire que s'il dépasse en nuitée ou en heure il aura 31h30, c'est ce que je vous ai expliqué.

Monsieur Desmons :

Oui mais s'il est en dessous.

Monsieur le Président :

Il n'est jamais en dessous.

Monsieur Verez :

Il est plus régulièrement au-dessus qu'en dessous.

Monsieur le Président :

Le problème est là, alors si vous voulez qu'on l'augmente moi c'est d'accord.

Monsieur Desmons :

Non c'est votre remarque.

Monsieur le Président :

Non, c'est pour cela que je vous ai dit, c'est un forfait, un forfait qui est souvent dépassé, comme quand il va partir dans les Pyrénées Atlantique, en un aller-retour il a largement.

Monsieur Desmons :

Ma seule remarque, donc ok pour nous sur ces points.

Monsieur Verez :

Donc je reprends la lecture.

Ainsi, lors des séjours qui se dérouleront du 09 au 27 juillet 2018 et du 06 au 24 août 2018, il a été décidé que le nombre de nuits effectuées réellement par le personnel d'encadrement équivaut à 9 correspondants à 31h30.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2018.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2018.

Monsieur le Président :

Une petite explication. Ils sont en réalité partis 19 jours mais nous indemnisons que 9 jours considérant qu'il y a un turn-over sur la surveillance, etc... Il se peut que certain face 10 jours et d'autres 8 jours.

Adopté à l'unanimité.

**ALSH/Colonies de vacances : Accueil de Loisirs Sans Hébergement : rémunération du personnel d'encadrement pour l'année 2018**

Monsieur Verez :

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de modifier la délibération du 13 avril 2017 fixant la rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergement.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

Fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des accueils de loisirs sans hébergement en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 20/30ème.

Fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail majorées de 50% les jours fériés et week-end.

Lors du séjour qui se déroulera du 12 au 19 juillet 2018, le nombre de nuits sera de 7 correspondants à 26h00.

Lors du séjour du 19 au 26 juillet 2018, le nombre de nuits sera de 7 correspondants à 25h15.

Lors du Bivouac organisé pour les enfants inscrits aux ALSH maternels et primaires, une nuit supplémentaire de 3h30 sera octroyée aux animateurs et/ou directeurs y participant.

Une nuit supplémentaire de 3h30 sera comptabilisée aux animateurs et/ou directeurs participant soit au montage du camping le 11/07/2018, soit pour le démontage de celui-ci le 27/07/2018, soit pour les deux.

Le Directeur général bénéficiera de 31h30 d'heures supplémentaires correspondant aux nuitées effectuées lors des séjours et le Bivouac.

Pour la garderie mise en place avant et après les ALSH, 1 heure supplémentaire sera octroyée à chaque animateur et directeur. Il conviendra au directeur général d'établir un planning pour que l'ensemble du personnel effectue cette heure.

Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2018.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2018.

Si vous le permettez, je voudrais apporter un certain nombre d'éléments.

Il a été décidé de maintenir le poste de directeur général dont la mission est de coordonner l'ensemble des équipes. C'est une décision qui avait été prise l'année dernière, c'était un premier essai qui a été très concluant, on a vu le travail de coordination entre les équipes, les élus, les parents, on a donc renouvelé ce dispositif. Je vais vous apporter un certain nombre de réponse à certaine question, nous avons reçu plus de 150 candidatures ce qui démontre une fois de plus l'attractivité des centres de loisirs que ce soit les jeunes qui bénéficient des prestations que l'on peut y trouver ou les jeunes qui veulent travailler. C'est quand même une petite allusion à ce que vous disiez à un moment donné comme quoi il y avait une mauvaise ambiance au travail à la mairie, on peut quand même constater que, les jeunes en tout cas, se battent pour venir travailler dans notre commune et cela représente :

- 90 postes d'animateurs soit diplômés, stagiaires ou non diplômés,
- 1 poste de directeur général diplômé,
- 2 postes de directeurs diplômés,
- 2 postes de directeurs stagiaires,
- 12 postes de directeurs adjoints,
- 12 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique.

Donc vous voyez une fois de plus nous y mettons les moyens et je pense que l'on peut s'en féliciter et pour finir je tenais à remercier le travail des agents administratifs, madame Frère et madame Pezard parce que cette année a été un peu plus compliquée que les autres années avec le renouvellement des autorisations CAF, etc... mais je tenais vraiment à les féliciter du travail qu'elles ont fourni parce que cela n'a pas toujours été facile en plus c'était pour nous une première madame Mutte et moi, je suis très content du travail qui a été fourni et de la collaboration qu'il y a pu avoir dans les équipes.

Monsieur le Président :

Je voulais ajouter, puisque nous parlions du directeur général, bien évidemment il travaille en dehors des temps de juillet et août puisque nous avons élaboré pas mal de choses en sa présence avec Richard et Sabine, et que ces heure-là font parties de son forfait puisque nous ne le payons pas plus.

Monsieur Desmons :

Quelques remarques. J'apprécie la clarté que vous venez de nous donner monsieur Verez, monsieur le Maire, parce que l'an dernier c'est passé un peu entre les lignes au budget et après nous avons eu l'occasion de l'apprendre concrètement en commission. Ce que l'on note c'est que vous pérennisez, et on ne va pas s'opposer à ça si vous considérez que c'est bien pour l'encadrement des enfants, on ne va pas les mettre en danger, mais on va quand même se

rappeler qu'il y a quelques années il y avait une adjointe qui s'occupait de tout cela, nous n'avions pas de directeur général, là maintenant nous avons un président de commission, le Maire, deux délégués, monsieur Richard et madame Mutte, et on a quand même le besoin de pérenniser ce poste-là. Ça a un impact sur le budget.  
Cela dit nous allons voter ok.

Monsieur Verez :

Oui, l'excellence ça a un coût effectivement, vous avez raison, mais on se donne les moyens.

Monsieur le Président :

Je voudrais ajouter que la partie des autorisations administratives, toute cette partie technique auquel participe le directeur général a beaucoup augmenté ces derniers temps, et nous avons bien vu la limite pour les élus de pouvoir consacrer le temps nécessaire pour aller au bout et donc nous avons les dispositions qui s'imposent et je pense que la sécurité de nos enfants, de la qualité, est très importante. Si nous ne le faisons pas et qu'il y avait un problème vous seriez le premier à nous le reprocher et vous auriez raison monsieur Desmons.  
Adopté à l'unanimité.

### **Mise en place d'une garderie périscolaire durant la période des ALSH (du 10 au 27 juillet 2018)**

Monsieur le Président :

Nous avons décidé de préfigurer la garderie périscolaire qui sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et d'en faire l'expérience avec les ALSH pour nous aider à réfléchir au fonctionnement futur.

Je rappelle :

Horaires de fonctionnement : de 7h30 à 9h30 et de 17h30 à 18h30 (du lundi au vendredi)

Modalités d'inscription : ce service sera proposé aux enfants dont les 2 parents exercent une activité professionnelle sur présentation des 2 contrats de travail.

Cela nous semble logique puisque c'est une demande de parents qui travaillent et qui ont des difficultés dans ces horaires de faire garder leurs enfants. Pourquoi ? Parce que les assistantes maternelles, d'une manière générale, ne sont pas très intéressées par ces périodes de garde d'enfants où il faut en plus se déplacer aux écoles.

Tarif : 1 €/heure.

Il est précisé que tout retard après l'heure de fermeture engendrera l'application d'un forfait de 14,84 € (coût horaire moyen du personnel). C'est quelque chose que nous connaissons bien puisque nous l'avons avec les NAP et qu'il a fallu une bagarre de plusieurs mois pour réussir à faire respecter les horaires alors que là cela ne dure que 3 semaines. Si on ne met pas tout de suite à hauteur des choses, nous allons avoir des problèmes avec le personnel parce que bien évidemment l'organisation mise en place en donnant une heure à chaque animateur qui va à tour de rôle assurer la responsabilité de cette garderie périscolaire, au bout d'un moment s'il dépasse trop les horaires, nous allons avoir le problème du nombre d'encadrement dans les ALSH eux même et nous ne voulons pas en arriver là.

Des questions, des remarques ?

Madame Charlet :

L'intention est bonne, on partage l'idée de toute façon pour les enfants dont les parents travaillent comme vous l'avez expliqué, je trouve que c'est une bonne chose, mais maintenant concernant le tarif, nous persistons à dire qu'il faut deux tarifs différents, c'est-à-dire pour les waziérois et un chouia plus pour les extérieurs, comme nous faisons pour le restaurant scolaire.



Et même en septembre, comment vous allez déterminer, il y aura un décalage, ou ce sera un tarif unique ?

Monsieur le Président :

On vous fera des propositions en septembre. Mais vous connaissez notre principe, à partir du moment où on accepte dans nos écoles des gens qui viennent de l'extérieur, ou alors il faut les refuser, sur des choses annexes comme cela, nous ne sommes pas partisans de faire deux tarifs. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec nous, mais c'est notre conception, pas la votre.

Monsieur Desmons :

La cantine c'est 4,20 € pour les extérieurs et 2,50 € pour les waziérois. Quelle est la différence ?

Monsieur le Président :

Oui, la différence c'est que l'on a une autre réflexion sur cette activité que sur d'autres et on n'a pas de prestataire, nous l'effectuons nous-même.

Monsieur Desmons :

Un point de détail sur la rédaction, j'imagine que cela va être rédigé, qu'il va y avoir une espèce de règlement intérieur, vous n'allez pas exiger les contrats de travail.

Monsieur le Président :

Si.

Monsieur Desmons :

Une attestation de l'employeur peut suffire.

Monsieur le président :

Une attestation de l'employeur comme quoi telle personne travaille de telle heure à telle heure.

Monsieur Desmons :

Car il y a des choses confidentielles sur un contrat de travail.

Monsieur le Président :

Donc pas d'oppositions ?

Monsieur Desmons :

Nous votons contre.

Monsieur le Président :

Vous votez contre ?

Monsieur Desmons :

Oui, l'intention est bonne mais le tarif ne nous convient pas.

Monsieur le Président :

Si jamais nous n'avons pas de personnes extérieures cela va être assez cocasse aussi.

Madame Charlet :

On pourra avoir la liste des personnes ?

Monsieur le Président :

On vous donnera le nombre et on vous dira s'ils sont waziérois ou non et le reste restant confidentiel comme le contrat de travail.

Adopté à la majorité, vote contre de l'opposition.

**Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi.**

Monsieur le Président :

Il s'agit de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à l'école de musique comme chaque année toute une série de postes, je ne vais pas vous les énumérer vous les avez dans votre dossier, il s'agit du renouvellement des professeurs de musique.

Monsieur Desmons :

Pas de remarque,

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi**

Monsieur Desmons :

Est-ce que vous pouvez ré expliquer, vous avez parlé de la piscine, mais nous voudrions bien que vous nous fassiez un petit historique.

Monsieur le Président :

Il s'agit du contrat de Sylvain qui a passé son concours, il a été reçu à l'écrit, depuis il a passé l'oral et nous attendons le résultat et entre deux il faut prévoir son poste.

Pas d'objection ?

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Cela concerne Célia qui a remplacé Myriam comme maitre-nageur. Nous lui avons fait un premier contrat de 6 mois, et nous vous proposons renouveler son contrat de 6 mois, nous aurions pu l'embaucher, mais comme elle s'est blessée entre deux, nous proposons un nouveau contrat de 6 mois pour aller au bout de notre jugement.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit du contrat de Walid qui est un emploi jeune en cours de passage de son examen ETAPS et que l'on renouvelle pour un an.

Jonathan a eu son écrit et attend également le résultat de l'oral.

Monsieur Desmons :

Du coup la formulation accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Président :

Je vous propose monsieur Desmons de réécrire le statut de la fonction publique. Malheureusement je crois qu'il faut que vous compreniez que ce n'est pas nous qui rédigeons les arrêtés mais le centre de gestion et que cette pratique-là s'appelle un accroissement temporaire d'activité. Je ne les invente pas, vous m'excuserez mais là je ne peux pas vous faire grâce de cela, on rappelle bien la loi, les dispositions statutaires, etc.

Mais vous pouvez toujours écrire à monsieur Macron pour lui demander qu'il y ait une modification de la rédaction.

Monsieur Desmons :

Vous savez pourquoi je vous pose la question, dans le privé malheureusement c'est courant, mais il a des gens qui utilisent ce genre de formulation pour faire des CDD qui se renouvellent parfois au lieu de faire un vrai poste, un CDI. C'est cela que je voulais m'assurer.

Monsieur le Président :

Oui mais le privé, c'est le privé et d'autant plus que dans le privé, vous n'avez pas en public l'explication du pourquoi et du comment. Vous savez que je pourrais tout simplement passer le poste sans forcément indiqué de qui il s'agit.

Donc votre vote ?

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de passer les 90 postes dont nous aurons besoin pour les ALSH et colonies et vacances.

Monsieur Desmons :

Vous avez un ordre d'idée ?

Monsieur le Président :

- ♦ 160 postes d'animateurs soit diplômés, stagiaires ou non diplômés,
- ♦ Une dizaine de directeurs adjoints,
- ♦ 2 directeurs,
- ♦ Un directeur général diplômé.

On a un peu de mou.

Monsieur Desmons :

Non, les enfants.

Monsieur le Président :

Les enfants, je n'ai pas fait le point mais je sais que juillet on est plein, on a une liste d'attente, août il reste deux ou trois places, et en ce qui concerne les ALSH, c'est l'affolement.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Création d'une activité accessoire à l'école de musique**

Monsieur le Président :

Une activité accessoire, vous ne le trouverez pas dans le privé, mais que dans le public.

Une activité accessoire, c'est une personne employée statutairement c'est-à-dire qu'il a un contrat pour des heures mais non renouvelable. Mais ces professeurs de musique ne travaillent pas forcément à temps plein et même s'ils travaillent à temps plein, ils ont la possibilité de faire 20% d'horaires en plus.

Nous avons trois professeurs qui sont donc fonctionnaires ailleurs dans d'autres collectivités et qui enseignent à Waziers quelques heures et c'est une activité accessoire.

Cette activité, pour pouvoir l'exercer, ils doivent avoir l'accord de leur collectivité principale, celle qui les a embauchés.

Nous en avons trois :

- un professeur de Trompette,
- un professeur de Piano Jazz,
- un professeur de Guitare classique.

Monsieur Desmons :

Oui ok, comme tous les ans. Il me semble que l'année dernière ou celle d'avant il y avait un professeur de Saxhorn, il n'est pas concerné cette fois ci ?

Monsieur le Président :

Non, il est parti, c'est une de nos satisfaction, quelque fois nos professeurs sont embauchés à temps plein dans des grands conservatoires.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3- 2°de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Création de 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 5h/semaine, il s'agit des NAP, pour renouveler le personnel malade ou qui nous quitte, puisque à partir du mois de juin il n'y a plus de NAP, dès qu'ils peuvent ils partent.

Monsieur Desmons :

Du coup on crée des postes parce qu'il y a des périodes de chevauchements ?

Monsieur le Président :

Des périodes de chevauchements ou des temps non identiques.

Monsieur Desmons :

Six mois pour garder une petite de marge, deux mois suffiraient.

Monsieur le Président :

Oui mais ils ne vont peut-être pas aller jusqu'au bout des six mois.

Monsieur Desmons :

Ils n'iront pas au bout des six mois puisque ça va s'arrêter dans deux mois.

Monsieur le Président :

Oui mais comme ce sont des postes à mois complets, on ne les a pas découpés.

Adopté à l'unanimité.

**Création d'un Comité Technique commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (C.C.A.S. et Caisse des Ecoles)**

**Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique commun et décision du recueil de l'avis des représentants de l'administration**

Monsieur le Président :

Le syndicat nous avait alertés en début de cette année, en CTP, en nous demandant que nous repassions une délibération concernant le CTP Commun avec le CCAS, la Caisse des Ecoles et la mairie.

Nous avons fait la remarque au syndicat que nous avons une délibération générale qui avait été passé en début de mandat pour la totalité de la durée du mandat, ceux sur quoi nous avons raison.

Sauf qu'il y a un nouvel arrêté qui nous oblige à passer une nouvelle délibération sur laquelle il nous faut indiquer le nombre de personne au total. Nous l'avions bien indiqué, un CTP pour 139 agents à l'époque. Or, nous avons 195 agents puisqu'il faut compter tous les partiels.

Notre délibération n'était plus valable.

Il nous faut donc repasser une délibération en précisant :

- Commune = 195 agents,
- C.C.A.S.= 3 agents,
- Caisse des Ecoles = 1 agent.

Nous vous proposons de réitérer la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles et que nous siégerons bien à parité :

- 5 membres des organisations syndicales, et leurs suppléants,
- 5 élus, et leurs suppléants.

Ce qui nous vaudra au prochain conseil municipal une désignation dans l'ordre de cette délibération qui vient de vous être proposée.

Monsieur Desmons :

Deux choses. Il me semble que l'an dernier dans le tableau des effectifs, nous avons 175, 174. Est-ce que j'ai mal regardé et effectivement c'est en comptant les temps partiels qu'il y a 195 personnes.

Monsieur le Président :

Oui, effectivement.

Monsieur Desmons :

Et sur le point 20, j'ai déjà posé la question par le passé et je connais déjà votre réponse mais est-ce que vous envisagez de l'ouvrir à un élu de l'opposition ? Cela se fait rarement, j'en conviens, mais.

Monsieur le Président :

Non. Cela se fait quasiment pas. J'ai siégé y compris au Conseil Général, le CTP est majoritaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Marchés Publics : Attribution du marché de prestations de services relatif à l'entretien des espaces verts**

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un marché passé en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est décomposé en 5 lots :

- lot 1 : Terrain d'honneur du stade Gayant
- lot 2 : Parc de Bernicourt
- lot 3 : Friche Gayant
- lot 4 : Terrains synthétiques
- lot 5 – Diverses surfaces

Rappel des critères de jugement :

- Valeur technique : 45% [(organisation de la prestation, effectif sur le site, matériel mis en place, compétences dans le domaine (références internes et externes)]
- Prix : 30%
- Environnement (proximité, gestion des déchets, gestion des nuisances, gestion des phytos): 25%

Suite à la présentation du rapport par le Président de la commission, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

- le lot 1 est attribué à la société BONNET PAYSAGE pour un montant de 6 081. 80 € HT.
- le lot 2 est attribué à la société BONNET PAYSAGE pour un montant de 19 270. 00 € HT.
- le lot 3 est attribué à la société BONNET PAYSAGE pour un montant de 5 772.99 € HT.
- le lot 4 est attribué à la société STANDMASTER pour un montant de 4 470 € HT.
- le lot 5 est attribué à la société BONNET PAYSAGE pour un montant de 3 700. 00 € HT.

Je rappelle ce que j'ai dit à la commission d'appels d'offres, c'est que bien évidemment les sociétés qui ont l'habitude de travailler avec nous, un peu à la fois oublient que quand il y a un appel d'offre, il y a aussi un dossier à remplir, la partie technique, et que ce n'est pas parce que nous les connaissons et nous savons qu'ils savent faire que leurs dossiers ne doivent pas comporter leur mémoire. Ce qui explique ces changements.

Madame Charlet :

En avril 2013, il y eu un achat d'une tondeuse auto motrice d'un montant de 25 600,00 €HT, pour les services espaces verts, elle fonctionne bien ?

Monsieur le Président :

Elle fonctionne bien, c'est une bonne machine.

Précisez votre question.

Madame Charlet :

Connaitre son utilité.

Monsieur le président :

C'est pour tondre.

Monsieur Desmons :

A l'époque, vous aviez évoqué que c'était pour le parc de Bernicourt et le terrain d'honneur.

Monsieur le Président :

Le terrain d'honneur oui, et il continue à la faire toutes les semaines. Cette machine fait tout ce qui est en terrain plat et coupe basse.

Les marchés que vous avez ce n'est pas pour faire cela, c'est pour faire des coupes hautes, des coupes en gestion différenciée et retrait de ce qui est coupé, et pour faire les parties du stade de Bernicourt où il faut du matériel particulier que nous n'avons pas pour faire.

Monsieur Desmons :

Le lot 1 c'est le terrain d'honneur.

Monsieur le Président :

L'entretien du terrain d'honneur ce n'est pas la tonte, c'est ce que tous les ans nous remettons en état le terrain, les semis, etc. mais la tonte toutes les semaines c'est nous qui le faisons.

### **Marchés Publics : Avenant au contrat de délégation de service public de restauration scolaire**

Monsieur le Président :

Normalement le marché se termine fin juin, mais comme nous avons les ALSH en juillet, nous avons repoussé à fin août ce qui permet à l'équipe en place de terminer la saison en ALSH et de ne pas faire prendre le marché, si jamais ce n'est plus eux, en début de mois de juillet et cela nous permettra s'il y a changement de prestataire, qu'il se fasse correctement pendant le mois août.

Adopté à l'unanimité.

### **Marchés Publics : Avenant au marché d'exploitation, de renouvellement des installations thermiques et de la ventilation du patrimoine immobilier**

Monsieur le Président :

Il s'agit du chauffage et de la piscine. J'ai demandé un prolongement du contrat jusqu'au 30 septembre puisque que celui-ci se termine au 30 juin.

Nous étions quasiment prêts pour le marché mais je me suis aperçu que dans autres appels d'offres nous pouvions donner des objectifs à remplir et y compris de pouvoir bénéficier à part égal avec le prestataire, des économies qui pourraient être réalisées.

Comme vous pouvez le voir monsieur Desmons, nous faisons ce que vous nous avez demandé, de regarder de près pour faire des économies, malgré les efforts que nous avons fait en 2017.

Adopté à l'unanimité.

### **Urbanisme : Acquisition de terrains**

#### **Urbanisme : Vente de terrains**

Monsieur le Président :

La C.A.D a racheté des terrains à la SNCF, tout est maintenant signé, la CAD est propriétaire.

La C.A.D a souhaité revendre directement au promoteur les terrains qu'elle avait acquis. Nous, nous avons acquis les terrains à Maisons et Cités, et nous avons également des terres nous appartenant.

Quand on voit la cascade d'actes qu'il va nous falloir faire pour régulariser, le Président de la C.A.D a proposé de revendre, à nous, les terrains qui étaient prévus en revente directe, afin de faire une revente globale à notre promoteur Nord Aménagement sur l'ensemble des terrains. C'est pour cela que nous avons deux délibérations, une pour l'acquisition des terrains à la C.A.D, à un prix de 20€ le m2 et une autre de principe, parce qu'il faut que nous retravaillons avec les Domaines, la totalité de l'autre partie.

Monsieur Desmons :

Sur l'achat, le point 24, cela inclut les frais de notaires, des choses comme cela ?

Monsieur le Président :

Non, mais c'est du terrain qui était à 35 € le m2.

Monsieur Desmons :

Du coup le point 25, c'est juste une information.

Monsieur le Président :

Non, je vous demande l'autorisation de pouvoir revendre ce terrain à Nord Aménagement.

Monsieur Desmons :

Donc cela repassera au conseil.

Monsieur le président :

Oui, absolument.

Tout cela va passer au conseil de juin ?

Vous savez que le permis de construire peut-être déposé avant que le promoteur soit totalement propriétaire et normalement le permis de construire devrait être déposé au mois de juin.

Adopté à l'unanimité.

### **Anciens : Organisation d'un thé dansant**

Madame Desort :

La Municipalité de Waziers organise un thé dansant le 17 juin 2018.

Le prix d'entrée est fixé à 5 € et comprend une boisson et une part de gâteau.

D'autres boissons et collations seront proposées aux tarifs suivants :

Verre de vin	1 €
Verre de mousseux	2 €
Bière	2 €
Jus de fruit	2 €
Café	0.50 €
Bouteille d'eau	2 €
Bouteille de mousseux	8 €
Bouteille de vin	8 €
Morceau de tarte	2 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter les tarifs proposés.



Monsieur le Président :

Vous voyez que l'on renoue à ce qui fut pendant un bon moment la réputation de Waziers, les thés dansants, à la demande de pas mal de monde, c'est une bonne initiative.

Adopté à l'unanimité.

### **Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59**

Monsieur le Président :

Nous avons régulièrement ce genre de délibération, je vous propose d'accepter, nous n'avons pas raisons objectives de s'y opposer.

Monsieur Desmons :

Eventuellement nous avons la raison de leur retrait, ils s'organisent autrement ?

Monsieur le Président :

Ils s'organisent autrement. Ils règlent eux même les questions que gère le CDG. Le seul problème puisque je l'ai vécu au Conseil Général, c'est qu'il est posé des recours au tribunal administratif sur la tenue de certaine réunion, par exemple sur le contenu des délibérations, ou des arrêtés qui sont fait en général par le CDG.

Adopté à l'unanimité.

### **Motion : Collectif des Retraités CGT du Douaisis**

Madame Desort :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'adopter la motion présentée par le Collectif des Retraités CGT du Douaisis.

### **MOTION AUX MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Face à la fin de non-recevoir du Président de la République des organisations syndicales et au mépris des retraités, affiché par ce dernier, justifiant la hausse de la CSG pour les retraités au nom d'un effort intergénérationnel, ce sont des milliers de cartes de vœux que nous avons fait signer et adressées au président de la République via des initiatives auprès des préfetures et/ou des permanences des députés.

Depuis janvier, à la lecture de leur relevé de comptes, la colère des retraités ne cesse de s'exprimer. Ils mesurent encore mieux de combien l'augmentation de la CSG ampute leur retraite et va transformer leur vie au quotidien. Pour les petites retraites, c'est la double peine puisque c'est sur le revenu fiscal de référence que s'applique la CSG.

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités ; la CASA de 0.3%, la suppression de la ½ part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majorité familiale et le bocage des pensions pendant 4 ans.

Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps. Le 1<sup>er</sup> janvier, arrivent les augmentations de complémentaires santé, du gaz qui prend 6.9%, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur le carburant...

La journée nationale d'actions des retraités du jeudi 15 mars, à l'appel de 9 organisations syndicales ou associations, a rassemblé près de 200 000 manifestants. Dans la plupart des 167

villes concernées, la participation aux cortèges a été deux fois plus importante que lors de la journée du 28 septembre 2017.

### **D'autres choix budgétaires sont d'autant plus possibles...**

... que le gouvernement multiplie les cadeaux fiscaux en direction des plus fortunés avec par exemple la suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30% pour l'imposition des dividendes.

Ce qui représente 4.5 Milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus fortunés.

Et que dans ce contexte, rien n'empêche le gouvernement, les Elus de la Nation, s'ils en ont la volonté politique, de décider et prendre l'initiative d'une loi de finances rectificative lors d'un collectif budgétaire pour supprimer cette injustice contre les retraités d'une part et d'autre part, allant à l'encontre du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations sociales des salariés et des employeurs.

Dans la suite du 15 mars, c'est ce que porteront une nouvelle fois les Retraités le 19 avril en revendiquant l'annulation de la hausse de la CSG.

Monsieur le Président :

Merci, des remarques, des questions ?

Monsieur Desmons :

On prend acte de ce document politique de la CGT.

Monsieur le Président :

Mais vous ne votez pas la motion.

Monsieur Desmons :

Abstention.

Adopté à la majorité, abstention du groupe d'opposition.

### **Motion : Anciens Combattants**

Monsieur le président :

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Monsieur le Président de la République,

La disparition d'un ministère spécifiquement dédié aux Anciens Combattants est un mauvais signal reçu par l'opinion publique.

Elle s'avère contradictoire avec votre volonté affirmée de développer une pédagogie du souvenir et du Civisme qui implique le respect de la dignité de celles et ceux ayant, en toutes circonstances, porté dignement les couleurs de la France.

Les valeurs citoyennes du monde combattant sont un héritage à transmettre à la jeunesse.

Ce devoir de vigilance est indissociable du plein exercice du droit à Réparation.

Nous soutenons les demandes de la FNACA pour :

- L'attribution de la Carte du Combattant pour la période 1962- 1964 en Algérie,
- La juste et nécessaire réévaluation de la valeur du point de la pension,
- L'attribution équitable des bénéficiaires de campagne dans le cadre de l'égalité des droits,
- L'attribution de la demi part fiscale à toutes les Veuves d'anciens combattants âgées de 74 ans,

- La pérennisation et le renforcement des moyens des services de proximité de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG),  
Nous restons particulièrement attentifs à vos futures décisions dans tous ces domaines, qui ne doivent pas passer au second plan, quelle que soit par ailleurs la situation de notre Pays.

Monsieur Desmons :

Notre groupe est d'accord avec cette motion.

Monsieur le Président :

Pourtant elle est politique.

Monsieur Desmons :

Je ne vois pas de logo.

Adopté à l'unanimité.

**Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-De reconduire avec la société PITNEY BOWES le contrat de location et d'entretien, du boîtier CLICK sans fil. La durée de reconduction est d'un an avec date d'effet au 01/01/2018. Le montant total annuel de la redevance est de 173.05€ T.T.C.

- De passer un contrat afin d'assurer le personnel encadrant ainsi que les élèves pour deux sessions de Classes de Neige (du 17 janvier 2018 au 23 février 2018), sur le lieu du séjour et au cours du trajet aller-retour dans notre Centre de Vacances « La Source Bleue » à Montperreux (Doubs)

- De signer une convention entre la commune et le Lycée Paul Langevin avec le Centre Social pour la mise à disposition gratuite du mur d'escalade et des EPI (baudriers, mousquetons, descendeurs, cordes...) situés à la Salle Langevin pour la période du Lundi 23 avril au Vendredi 27 avril 2018 (1 ère semaine des vacances d'avril).

- De reconduire les contrats de maintenance des divers logiciels informatique passés avec la Société BERGER LEVRAULT.

La durée de reconduction est de 3 ans à compter du 1er janvier 2018 jusqu'à la date d'échéance du 31 Décembre 2020 avec la possibilité de dénonciation chaque année.

Annuellement, les divers tarifs seront réactualisés selon la formule indiquée à l'article 5 des conditions générales.

La reconduction concerne les contrats n° NCT081172 (logiciels installés au service des Finances et au service des Ressources Humaines), n°NCT151254 (logiciels installés au service Etat civil/Cimetière et service Urbanisme), n°NCT081173 (serveur informatique) et n° NCT055556 (suivi du système d'exploitation réseau).

Le montant total de la redevance de ces prestations pour l'année 2018 est de 8 218.49 € HT soit un total de 9 862.31 € T.T.C.

- De reconduire le contrat d'entretien pour le monte-charge du restaurant scolaire – groupe scolaire Notre-Dame rue Paul Eluard à Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 609.36 € HT soit 731.23 € TTC pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

-De reconduire le contrat d'entretien pour la plate-forme installée à l'Hôtel de Ville de Waziers avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 509.28 € HT soit 611.13 € TTC pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- De reconduire le contrat d'entretien pour l'ascenseur installé au Centre Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem) avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 1 643.25 € HT soit 1 971.90 € TTC pour une durée d'un an à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018.

- De passer avec la Société BERGER LEVRAULT, un contrat de Service Plus Personnalisé des Logiciels MAGNUS.

Cette prestation concerne l'assistance technique sur les progiciels de la gamme MAGNUS installés dans les divers services (Finances, Ressources Humaines, Urbanisme, Etat Civil, Cimetière) un audit annuel et une journée de formation.

La durée est d'une année à compter du 1er janvier 2018 jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2020.

### **Marchés publics**

**MP N° 2018 – 001** : Marché de prestations de services relatif au contrôle périodique réglementaire des installations techniques des bâtiments communaux.

Lot 1 - Vérification des installations électriques

Lot 2 – Vérification des installations de chauffage / ventilation des ERP

Lot 3 – Vérification des installations de gaz et de stockage de combustibles

Lot 4 - Etat d'entretien et de fonctionnement des moyens de secours et des équipements concourant à la sécurité

Lot 5 – Vérification des ascenseurs et monte-charge

Lot 6 – Vérification des équipements sportifs et aires de jeux

Lot 7 – Appareils de levage

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres sont, par ordre décroissant :

- 1) Le prix des prestations : 60%
- 2) Valeur technique : 40%

Nous avons reçu les offres de 4 prestataires (BUREAU VERITAS, SOCOTEC, ED-VGP, SPORTEST).

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué de la façon suivante :

Lot 1 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 1 653. 60 € HT

Lot 2 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 447 € HT

Lot 3 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 251. 75 € HT

Lot 4 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 1 206. 15 € HT

Lot 5 : à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 490. 25 € HT

Lot 6 : à la société SOCOTEC pour un montant de 628. 05 € HT

Lot 7 : à la société ED-VGP pour un montant de 75 € HT

**MP N° 2018 – 006** : Accord-cadre de fourniture de matériel de signalisation routière verticale pour la ville de Waziers.

- BC montant minimum : 2 000 €
- BC montant maximum : 8 000 €

Cet accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande passé en application des dispositions des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre

Les critères de jugements des offres sont :

- Prix : 40%
- Délais de livraison – Réactivité : 40%
- Certification, homologation, qualité des produits proposés : 20%

Nous avons reçu 1 seule offre :

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société T2E à Saint Laurent Blangy conformément aux tarifs indiqués sur le BPU.

**MP n° 2018 – 007** : Marché de prestations de services relatif à la location de véhicules pour les ALSH et séjours de vacances 2018.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres sont :

- 1 Le prix des prestations : 100%

Nous avons reçu 2 offres (DLM et France CAR)

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société DLM à Lille.

**MP n° 2018 – 008** : Marché de services pour les prestations de feux d'artifice.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché est un marché alloti.

- Lot 1 : Prestation pour le 13 juillet 2018
- Lot 2 : Prestation du 22 décembre 2018 « La descente du Père Noël »

Les critères de jugements des offres :

- 1) Valeur techniques (mémoire technique détaillant les projets de tableaux, leur contenu de produits et calibres des bombes, le tout imagé) : 35 %
- 2) Prix des prestations : 35 %
- 3) Qualités esthétiques (originalité des bandes sonores) : 30%

Nous avons reçu 1 offre.

Les 2 lots sont attribués à la société REGIES FETES à Harnes pour un montant global de 12 800 € TTC + option assurance annulation pour ces 2 lots 896, 00 € TTC

**MP 2018 - 012** : Marché de services pour la location d'un véhicule frigorifique pour la fête de la Gaillette.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 3 offres (PETIT FORESTIER LOCATION, CLOVIS LOCATION et VIA LOCATION).

Le marché est attribué à la société PETIT FORESTIER LOCATION à Lomme pour un montant de 502.32 € TTC.

**Questions diverses**

Monsieur le président :

Avez-vous des questions ?

La séance est levée.